



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4962

Approbation de nouveaux tarifs au Musée des beaux-arts à l'occasion de la programmation de la saison 2019-2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4962 - APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS AU MUSEE DES
BEAUX-ARTS A L'OCCASION DE LA PROGRAMMATION
DE LA SAISON 2019-2020 (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts souhaite ajuster sa grille tarifaire au vu de ses activités. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2019.

I- Tarification spécifique de l'exposition temporaire organisée par le Musée des beaux-arts de Lyon du 11 mars au 13 juillet 2020 : Picasso et les baigneuses :

L'exposition, organisée en collaboration avec le Musée national Picasso-Paris et la Fondation Peggy Guggenheim de Venise, présentera une sélection de peintures, dessins et sculptures autour du thème de la baigneuse, réalisés par Pablo Picasso entre 1928 et l'époque dites des « Baigneuses de Dinard » et 1937, soit l'année où le peintre peint Guernica.

Exploré tour à tour de manière classique, cubiste, biomorphe ou surréaliste, le thème de la baigneuse est un axe d'étude privilégié de l'évolution de la pratique de Picasso, permettant de mettre en parallèle ses œuvres peintes, dessinées et sculptées qui se répondent et s'influencent entre elles. A la cabine, au ballon, à la serviette ou allongée, les baigneuses se déploient sous de multiples formes, seules ou en groupe, inspirées par les étés passés par l'artiste à Juan-les-Pins, Antibes ou Dinard, en compagnies de ses muses et amis.

L'exposition, présentant plus de 150 œuvres, pourra être présentée grâce à un grand nombre de prêts exceptionnels du Musée Picasso complétés par d'autres prêts venant de collections publiques ou privées internationales.

C'est pourquoi une tarification spécifique est proposée. Actuellement, le tarif d'entrée aux expositions, approuvée par délibération n° 2018/4152 du 24 septembre 2018 (ouvrant droit également aux collections permanentes) est de 12 €(plein tarif)/ 7 €(tarif réduit et 18 - <26 ans).

Tarifs d'entrée à l'exposition temporaire (qui donnera aussi accès aux collections permanentes) :

TARIF	EXPOSITION	NOCTURNE
Plein tarif	13 €	7 €
18 - <26 ans et tarif réduit	7 €	5 €

Les conditions de gratuité seront celles en vigueur dans les institutions municipales au moment de l'exposition.

Par ailleurs, l'accès aux collections restera inchangé, au tarif habituel de 8€/ 4€

II- Tarif spécifique pour une visite-atelier pendant l'exposition *Drapé. Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer* :

Pendant l'exposition *Drapé. Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer* présentée au Musée des beaux-arts de Lyon du 30 novembre 2019 au 8 mars 2020, des visites-ateliers dessins seront proposées à partir de 16 ans. Avec un médiateur du musée et un professeur de dessin, le visiteur passera la journée au musée avec, au programme, une visite approfondie de l'exposition autour des techniques du dessin suivie d'une séance de 3 heures d'atelier de dessin l'après-midi.

3 dates seront proposées au cours de l'exposition : 14 décembre, 18 janvier et 8 février, de 10h à 17h.

Un tarif unique est proposé pour la visite-atelier : 45 euros.

III- Accès du musée à tarif réduit pour les personnes ayant un billet d'accès à la Biennale d'Art Contemporain de l'année 2019 :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présente durant la biennale d'art contemporain du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020 une exposition associée. Deux artistes : Renée Lévy et Antwan Horfée seront présentées, dans une salle, au sein des collections permanentes.

Afin que le public de la Biennale soit incité à venir découvrir ces artistes il est proposé que le tarif réduit à 4 € soit proposé aux visiteurs sur présentation du billet Biennale pour accéder aux collections du musée pendant la période de la Biennale.

IV- Accès gratuit pour les journées d'études aux étudiants :

Le musée organise à chaque saison deux à trois journées d'étude à l'occasion des expositions ou à l'occasion d'un nouvel accrochage dans les collections.

C'est l'occasion d'affirmer le rôle d'établissement scientifique que doit tenir un musée, conformément à la loi musée, d'étudier de façon approfondie au niveau scientifique un volet particulier d'une thématique, de faire rencontrer des scientifiques, de confronter leur point de vue.

De nombreux étudiants participent à ces journées d'étude. Certains professeurs universitaires incluent ces journées d'étude dans leur cursus.

C'est pourquoi il est indispensable que ces journées d'étude soient accessibles librement à l'ensemble des étudiants sur présentation de leur carte d'étudiants valide, sur l'année en cours.

L'ensemble de ces tarifs viennent s'ajoutent aux tarifs approuvés par les délibérations n° 2016-2641 du 16 décembre 2016 et n° 2018/4152 du 24 septembre 2018.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2016-2641 du 16 décembre 2016 et n° 2018/4152 du 24 septembre 2018 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La tarification spécifique pour les expositions temporaires au Musée des beaux-arts est approuvée comme suit :

- Tarifs d'entrée à l'exposition *Picasso et les baigneuses* (ouvrant droit aux collections permanentes) :

TARIF	EXPOSITION	NOCTURNE
Plein tarif	13 €	7 €
18 - <26 ans et tarif réduit	7 €	5 €

- 2- Le tarif spécifique pour une visite-atelier pendant l'exposition *Drapé. Degas, Christo, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer* à 45 euros est approuvé.
- 3- Le tarif réduit à 4 euros pour les visiteurs présentant le billet d'accès à la Biennale d'art contemporain pendant la durée de la Biennale du 18 septembre 2019 au 5 janvier 2020 est approuvé
- 4- L'accès gratuit aux journées d'études pour les étudiants est approuvé.
- 5- Les tarifs entreront en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2019.
- 6- Les recettes seront imputées sur le budget du musée des Beaux-Arts :
- pour l'exposition temporaire : nature 7062, fonction 322, programme EXPOBA, opération ETPICABA, LC 104623
 - pour la visite-atelier : nature 7062, fonction 322, programme ACPBA, opération CULTURBA, LC 66081
 - pour le tarif réduit sur présentation du billet d'accès à la Biennale d'Art Contemporain : nature 7062, fonction 322, programme COLLECBA, opération EPMUSEBA, LC 42643.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER